

-----  
VILLE DE ROYAN  
-----

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET : Avance au Club Hippique  
Transformation en sub-  
vention.**

-----  
REUNION DU 28 FEVRIER 1966  
-----

66040

Le vingt huit février mil neuf cent soixante six, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Député-Maire, d'après convocations faites le 24 février 1966.

ETAIENT PRESENTS : MM. de LIPKOWSKI, MATRAS, BISCAME, Melle FOUCHE, MM. LANUSSE, BUJARD, COLLE, MOUCHON, BAUCHET, NAULIN, POUGET, BEVUS, BOUDEY, GACHET, BROTBEAU, Mme BIDEAU, MM. OSQUIGUIL, REIX, BERLAND, DORECQ, TETARD, STIPAL, CAMBLONG, PECHEVIS.

Représenté : M. VULTAGGIO par M. de LIPKOWSKI.

Absents : MM. NARTEAU et BENDER.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. TETARD, ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

En 1958, la Ville de ROYAN avait participé, pour une somme de 199 000 A.F. à des travaux qui devaient être remboursés par le Club Hippique en quatre annuités.

Les remboursements ont été effectués en 1959 et 1960 à raison de 50 000 A.F. chaque année. Compte tenu des efforts faits par le Club, il avait été décidé de ne pas recouvrer les deux dernières annuités, mais cette opération n'a pas été régularisée.

Il est proposé pour clore cette affaire de transformer en subvention d'un montant de 990 F. l'avance qui avait été consentie.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du  
21 Février 1966

DECIDE :

- de ne pas mettre en recouvrement les sommes dues pour 1961 et 1962 pour le concours hippique et s'élevant respectivement à 500 et 490 F.
- de considérer cette somme de 990 F. comme une subvention et non comme une avance remboursable.

Fait et Délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les Membres présents



**APPROUVÉ**

ROCHEFORT-s/MER, le ~~17~~ 17 MARS 1966  
Le Sous-Préfet,

Pour extrait conforme,  
Pour le Député-Maire,  
L'Adjoint Délégué,

